

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

COMMUNE DE CELLETES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2026/11

OBJET : FINANCES – AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) POUR TRAVAUX – PROGRAMME : AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ÉQUIPEMENTS DE LA GIRAUDIÈRE – POLE SANTE – Modification AP/CP n°2

L'an deux mille vingt-six, le douze février, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la salle de Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 6 février 2026

PRÉSENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Jérôme LEPAGE, Lysiane AUBERT, Blandine CASSAGNE, Laëtitia GODET, Axelle DEMICHELIS, Dominique BOURGET, Isabelle MASTON, Laurence PÉRAL, Michèle PERROTON, François POHU, Gilles GUILLOU, Sonia MARTIN, Emilie LAURIER, Franck JOUANNEAU

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENT NON EXCUSÉ :

Procurations de : Madame Françoise LE LAY à Monsieur Gilles GUILLOU
Monsieur Hervé DARGAÏSSE à Madame Sonia MARTIN
Monsieur Grégory JOUZEAU à Madame Annick BARRÉ
Monsieur Victor KHAMCHANH à Madame Blandine CASSAGNE
Madame Michèle PERROTON à Monsieur Patrick GERMAIN
Monsieur Emmanuel BRISSET à Madame Lysiane AUBERT
Monsieur Matthieu DURAND à Madame Laëtitia GODET

Secrétaire de séance : Madame Emilie LAURIER

Rapporteur : Madame Annick BARRÉ - Adjointe en charge de la voirie et des bâtiments

Vu la délibération du conseil municipal n°2024/73 du 5 septembre 2024 approuvant la création de l'autorisation de programme n°2 et les délibérations 2025/21 du 13 mars 2025 et 2025/60 du 9 septembre 2025 approuvant la modification de l'autorisation de programme n°2,

Considérant que les travaux de construction de la maison de santé vont commencer en 2026, il y a lieu de modifier le montant de l'autorisation de **programme n°2 et la répartition des crédits de paiement correspondants pour la période 2024-2027** comme suit :

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260212-2026-11-DE
Date de réception préfecture : 16/02/2026



Délibération N°2026/11 - OBJET : FINANCES – AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) POUR TRAVAUX – PROGRAMME : AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'ÉQUIPEMENTS DE LA GIRAUDIÈRE – POLE SANTE – Modification AP/CP n°2 (PAGE 2/2)

LIBELLÉ OPERATION	TOTAL AP n° 2 TTC	CP 2024 TTC	CP 2025 TTC	CP 2026 TTC	CP 2027 TTC
<u>Opération 142 :</u> Pôle de Santé Frais d'études : Travaux :	174 500.00 € 1 540 000.00 €	1 215.00 € 0.00 €	52 936.48 € 0.00 €	80 000.00 € 750 000.00 €	40 348.52 € 790 000.00 €
Montant de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement	1 714 500.00 €	1 215.00 €	52 936.48 €	830 000.00 €	830 348.52 €

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER la modification du montant de l'**Autorisation de Programme n°2**.
- APPROUVER la modification de la répartition par exercice des Crédits de Paiements (CP) tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE la modification de l'**AP n°2, pour un montant de 1 714 500.00 €** et la répartition des crédits de paiement (AP/CP) tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, *pour la période 2024-2027*
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

VOTE :

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de suffrages exprimés : 23
 Pour : 23
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 16/02/2026 affiché le 16 /02/2026

A Cellettes, le 13 Février 2026

Le Maire,


 Noël RUTARD.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa réception en préfecture ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
 0410214100915-20260212-2026-41-DE
 Date de réception préfecture : 16/02/2026

